



Saint-Mandé, le 22 août 2013

Objet : Saint-Mandé - Reconstruction des crèches départementales

Monsieur le Président,

A Saint-Mandé, les crèches de Bérulle 1 et 2 ont une place privilégiée dans le dispositif d'accueil de la petite enfance. Avec une capacité de 90 berceaux, ces deux crèches représentent près d'un quart des places proposées au niveau de la commune.

La crèche-jardin de Bérulle, ce dernier mot doit être souligné, existe de par la générosité de Mme Grévin, veuve du célèbre caricaturiste, qui a fait don de ce terrain à la Commune en 1915. Telle que nous la connaissons aujourd'hui, elle existe depuis 1955 (mais elle préexistait auparavant) et est particulièrement appréciée des saint-mandéens.

La présence du jardin joue un grand rôle dans cette appropriation, mais la compétence et l'implication du personnel n'est pas non plus à négliger. J'ai d'ailleurs pu l'apprécier par moi même.

Cette crèche n'est nullement située en centre ville, mais elle occupe un emplacement privilégié à proximité du groupe scolaire Paul Bert, du collège Offenbach, et fait face au conservatoire. Ce qui facilite grandement la vie des familles.

« Situé dans un quartier calme, rue de Bérulle, c'est un coquet immeuble aux lignes droites, égayé par des jardins en étages » écrivait il y a cinquante ans le chroniqueur. Il convient aujourd'hui de constater que ces locaux nécessitent d'être rénovés.

Lors de votre visite à Saint-Mandé en décembre 2011, interpellé sur le point de la qualité des locaux mis à disposition par la municipalité, vous avez indiqué que « la réflexion s'orientait vers une reconstruction des deux crèches, solution toutefois longue à mettre en œuvre en raison de la rareté des terrains libres à Saint-Mandé ».

En début d'année, le Maire de Saint-Mandé a annoncé, lors de ses vœux à la population, la possible reconstruction des 2 crèches départementales, dans le cadre d'un projet d'aménagement de 28 000 M² de bureaux et d'équipements publics, en précisant qu' « En l'occurrence le choix de l'équipe municipale s'est porté sur la reconstruction du conservatoire municipal et, si nous trouvons un accord avec le Conseil Général du Val de Marne, la reconstruction des 2 crèches départementales ».

Si nous trouvons un accord avec le Conseil Général du Val de Marne ...

C'est sur ce point que je me tourne vers vous aujourd'hui.

Dans la foulée de cette annonce, le PLU a été modifié et le caractère d'Espace Vert Protégé du jardin de la crèche a été supprimé, afin de ne pas : "compromettre les opportunités d'aménagement futur". (Conseil Municipal du 26 mars 2013).

A ce même conseil, les élus d'opposition ont interrogé le Maire sur ses projets, « et plus précisément (sur) les parcelles où sont implantées la PMI ainsi que les crèches départementales. Ces dernières vont

semble-t-il être transférées derrière l'IGN, ce qui nous a été confirmé par le Conseil Général, lequel ne souhaitait pas effectuer de travaux lourds sur de l'existant sans être certain de conserver les bâtiments... S'agit-il d'une rumeur ou d'une réalité ? Nous n'en savons rien ». Pour sa part, l'élu communiste a indiqué que « le conseil général résilierait le bail » ... L'emploi du conditionnel est à noter.

A quoi le Maire de Saint-Mandé a répondu : « Nous ne savons pas si le Conseil Général ira au bout de la démarche visant à la construction des crèches à l'IGN ». Et depuis plus rien ...

En tant que citoyen impliqué dans la vie de ma Commune, responsable local du Modem, j'estime que ces informations contradictoires (ce grand flou pourrait-on même dire), ainsi que l'absence de concertation ou d'information sur les projets envisagés, nuisent au bon déroulement du débat démocratique local.

Dans le cadre de la rénovation du Val de Gaulle (dont le Conseil général a été l'un des financeurs), les citoyens ont été consultés sur les différents projets imaginés. Et leur avis a même été retenu. Mais pour l'éventuel transfert des crèches, ils ne le seraient pas. C'est incompréhensible. C'est un point que j'avais d'ailleurs l'intention d'évoquer avec le Maire de la ville lors d'une entrevue qui avait été programmée début juillet, et qui a été reportée.

Je souhaite donc, Monsieur le Président, vous questionner directement sur la position du Conseil Général vis à vis du devenir des crèches de Bérulle 1 et 2 et du projet de reconstruction du côté de l'IGN.

La décision de quitter les locaux de Bérulle 1 et 2 a-t-elle d'ores et déjà été arrêtée ?

Auriez-vous des conditions pour reconstruire sur place ?

Le projet de construction d'une crèche à l'IGN a-t-il été défini et arrêté et dans ce cas, pourriez-vous nous en révéler les grandes lignes ?

A la veille d'échéances locales importantes, je pense que la réponse à ces questions est nécessaire de votre part pour éclairer la réflexion citoyenne.

Je vous remercie de bien vouloir nous indiquer votre approche sur ces différents points. Et vous indique par ailleurs saisir en parallèle le Conseiller Général responsable du canton de Saint-mandé, M Eroukhmanoff.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux

Luc Alonso

Responsable du MoDem de Saint-Mandé

PS : Je vous informe que ce courrier, ainsi que la réponse que j'espère vous lui apporterez seront publiés sur mon blog : <http://saint-mande-au-centre.20minutes-blogs.fr/>

Copie pour information :

M. Beaudouin – Maire de Saint-Mandé

M. Eroukhmanoff – Conseiller Général du canton de Saint-Mandé